

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER**

Téléphone: 0858193909
Facsimile:
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GÉNÉRALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
Numéro Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

ACTE NOTARIÉ N°009 /2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorzième jour du mois de mai-----
Nous soussignés Jacques MUYUMBA NDUBULA, Directeur Général Adjoint du Cadastre Minier,
Kinshasa/Gombe, certifions que-----

Le contrat de cession totale conclu en date du 26 avril 2024 entre la SOCIÉTÉ COMMERCIALE LA
MINIÈRE DE KISENGE MANGANESE SA, ci-après dénommée « Cédante » et la SOCIÉTÉ CONGOLAISE
DE MANGANESE SA, ci-après dénommée « Cessionnaire» -----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----
Monsieur Laurent OKITONEMBO WETSHONGUNDA, en vertu du mandat lui délivré par Monsieur
Yannick SOSONGO KYANGUVU, Directeur Général de la SOCIÉTÉ COMMERCIALE LA MINIÈRE DE
KISENGE MANGANESE SA, titulaire des Permis d'Exploitation n°s 32, 15646 et 15647 et par Monsieur
Yves KABONGO BUANGA, Directeur Général de la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE MANGANESE SA -----

Comparaissant en personne, en présence des Sieurs Joseph MBUYU MASUSU et Cim's
MULUNGULUNGU NACHINDA -----

Cadres du Cadastre Minier, respectivement Chef de Service Notariat et Directeur Juridique, témoins
instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi-----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, au comparant et aux témoins.
Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit
tel qu'il est dressé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, qu'ils sont seuls
responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la
complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général Adjoint, agissant en tant que
Notaire conformément aux articles 12 et 182 du Code Minier, tel que révisé à ce jour, 2 point 8 et
16 du Décret n° 17/005 du 03 avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement du Cadastre

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, le comparant et les témoins, et
revêtues du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DU COMPARANT

Laurent OKITONEMBO WETSHONGUNDA

Joseph MBUYU MASUSU

DROITS PERÇUS

Frais de dépôt : 1500 USD

Suivant quittance n° 1225

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats des cessions-----

L'an deux mil vingt-quatre, le 14/05 -----

Frais d'acte :

SIGNATURE DU NOTAIRE

Jacques MUYUMBA NDUBULA

Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA

SIGNATURE DES TEMOINS

LE NOTAIRE